



Madame l'Inspectrice d'académie,

Trop, c'est trop... les représentants de la FSU, du SGEN-CFDT et de l'Unsa-éducation tiennent à vous faire part de leur exaspération sur la manière dont a été traité le dossier des rythmes scolaires dans notre département.

L'unique point à l'ordre du jour de ce CDEN a fait l'objet d'une gestion calamiteuse, faite de tergiversations et de revirements. Quant à la communication officielle, elle fut tout simplement inexistante, laissant les acteurs de terrain se débrouiller seuls.

Dès la fin du mois de mai, la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 se profilait de manière quasi certaine. Certes, la publication du décret n°2017-1108 au journal officiel s'est fait attendre, mais rien ne vous empêchait d'indiquer clairement les procédures à suivre pour faire remonter les délibérations des conseils d'école et les avis des communes.

Vous avez pourtant fait le choix de ne laisser filtrer aucune information en direction des écoles et des municipalités. Les IEN sollicités par les directeurs sont restés étonnement muets. Certains d'entre eux ont même indiqué qu'il y avait bien d'autres sources d'information !

Il a donc fallu attendre le CDEN du 28 juin pour connaître la marche à suivre. Cette dernière n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune circulaire de votre part. Cela pose un véritable problème d'équité entre ceux qui se sont lancés dans des démarches à l'aveugle et les autres, plus prudents, qui ont attendu votre cadrage officiel qui n'est jamais arrivé.

Nous sommes donc réunis ici pour étudier toutes les dossiers qui sont parvenus à vos services dans les délais impartis. En effet, avant d'arrêter définitivement les organisations de semaines scolaires sur 4 jours, vous devez consulter le conseil départemental de l'éducation nationale.

Pourtant, des horaires d'école basés sur la dérogation prévue par le décret ont déjà été diffusés avant la réunion du CDEN, notamment dans une note de service de circonscription.

L'urgence de prévenir les familles avant les congés scolaires amènent donc certains à éluder cette instance. Faut-il en déduire que nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement ? Le dialogue social est-il devenu optionnel ? Alors qu'il ne fallait rien dire avant la parution du décret, on peut maintenant tout dire avant la consultation du CDEN ?

Nous désapprouvons avec la plus grande fermeté cette dérive inadmissible.

Enfin, le ministre de l'éducation nationale souhaite qu'une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire soit conduite durant l'année scolaire 2017-2018. Nous espérons que cette évaluation sera menée avec la rigueur et le sérieux nécessaires et que le CDEN sera informé des différentes étapes qui la constitueront.